

NL/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## STATIONNEMENT

**ARRIERE MAIRIE côté Annexe Coutant (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que l'association APST – BTP – RP – 110 avenue du Général Leclerc – 92340 Bourg-la-Reine va procéder à des examens médicaux obligatoires du personnel des entreprises de B.T.P. à l'arrière de la Mairie,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à l'**arrière de la Mairie** du côté de l'Annexe Coutant le **jeudi 15 septembre 2022 de 7 heures à 16 heures :**

- **Neutralisation de quatre emplacements de stationnement** afin de permettre l'installation d'un centre médical mobile en dehors de la place réservée au stationnement des personnes en situation de handicap.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'association APST – BTP – RP – 110 avenue du Général Leclerc – 92340 Bourg-la-Reine.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

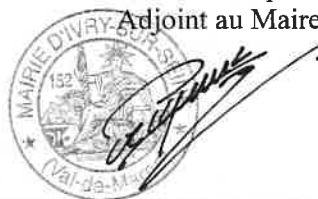
ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Association APST – BTP – RP – 110 avenue du Général Leclerc – 92340 Bourg-la-Reine.

FAIT EN MAIRIE, LE 31 AOÛT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR [ivry94.fr](http://ivry94.fr)  
LE 01 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon